|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| CWS/7/24 | | |
| ORIGINAL : anglais | | |
| DATE : 21 mai 2019 | | |

**Comité des normes de l’OMPI (CWS)**

**Septième session**

**Genève, 1er – 5 juillet 2019**

Questionnaire sur la numérotation des documents publiés et des titres enregistrés

*Document établi par le Bureau international*

## INTRODUCTION

1. À la reprise de sa quatrième session en 2016, le Comité des normes de l’OMPI (CWS) est convenu de créer la tâche n° 50, à savoir “Assurer la tenue et la mise à jour requise des enquêtes publiées dans la partie 7 du Manuel de l’OMPI sur l’information et la documentation en matière de propriété industrielle”. Le CWS a également établi l’équipe d’experts correspondante (l’Équipe d’experts chargée de la partie 7). Le Bureau international a été désigné comme responsable de cette équipe d’experts (voir les paragraphes 73 et 122.e) du document CWS/4BIS/16).
2. À sa sixième session, le CWS a demandé à l’Équipe d’experts chargée de la partie 7 de préparer une proposition pour actualiser la partie 7.2.2 du Manuel de l’OMPI à l’aide d’un questionnaire sur la numérotation des documents publiés et des droits enregistrés et de présenter cette proposition pour examen à sa septième session. Il a noté que le questionnaire devait couvrir les pratiques actuelles et antérieures de numérotation des documents publiés et des droits enregistrés (voir le paragraphe 160 du document CWS/6/34.)

## PROJET DE QUESTIONNAIRE

1. L’Équipe d’experts chargée de la partie 7 a mené une seule série de discussions sur le projet de questionnaire, car il est prévu de mettre à jour uniquement les informations figurant dans la partie 7.2.2 du Manuel de l’OMPI. En outre, comme les questions relatives à la numérotation des demandes qui figuraient dans la partie 7.2.2 ont été remplacées par les parties 7.2.6 et 7.2.7, les seules informations restantes concernent les numéros de publication et d’enregistrement. L’équipe d’experts présente la version finale du projet de questionnaire, qui figure dans l’annexe du présent document, pour examen par le CWS, aux fins de la réalisation de l’enquête auprès des offices de propriété industrielle.
2. *Le CWS est invité*

*a) à prendre note du contenu du présent document,*

*b) à examiner et à approuver le projet de questionnaire qui figure à l’annexe du présent document,*

*c) à prier le Secrétariat de diffuser une circulaire invitant les offices de propriété industrielle à participer à l’enquête susmentionnée et*

*d) à prier le Bureau international de présenter les résultats de l’enquête visée au paragraphe 3 pour examen à sa huitième session.*

[L’annexe suit]